

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 MARS 2025

DELIBERATION N° 2025/11

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ 202402 « TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT DE LA ROUTE DE SAN BENEDETTO » LOT 2 REVETEMENT DE CHAUSSEE

Date de la convocation :
Jeudi 20 mars 2025

Nombre de membres
composant l'Assemblée : **23**

Nombre de conseillers
en exercice : **22**

Nombre de membres
présents : **11**

Nombre de votants : **15**

Quorum : **12**

Secrétaire de séance :
M. GONZALEZ

EXPOSE

Le **mardi 25 mars 2025 à 17h00**, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Alata se sont réunis, sur convocation de Monsieur Etienne FERRANDI, Maire, en salle de réunion du **pôle socioculturel de Trova**, l'organisation matérielle de la Salle du Conseil Municipal ne permettant actuellement pas la tenue de réunions d'Assemblée.

ETAIENT PRESENTS : M. FERRANDI, Mme DEFRANCHI, M. PELLEGRIN, Mme POGGI, M BONARDI, Mme ROMANI, M. MERY, *adjoints au Maire*, M. DEFENDINI, M. GONZALEZ, Mme MINVIELLE, M. MORETTI, *conseillers municipaux*.

ETAIENT REPRESENTES :

M. ALESANDRI (donne procuration à M. BONARDI), Mme AVOLIO (donne procuration à Mme POGGI), Mme CASALONGA-MARI (donne procuration à Mme DEFRANCHI), Mme FONTAINE (donne procuration à M. FERRANDI), *conseillers municipaux*.

ETAIENT ABSENTS : Mme CASASOPRANA, Mme FERRANDO, M. GUITERA, M. MEZZACQUI, M. PERALDI, Mme PIETRI, Mme VALENTI, *conseillers municipaux*

Par délibération 2024-02 du 19 février 2024, le Conseil Municipal autorisait le Maire à signer le marché de réalisation de travaux d'élargissement de la route de San Benedetto.

Ce marché est composé de 3 lots :

- LOT 1 Gros œuvre, terrassements, réseaux, génie civil, maçonnerie, attribué à l'entreprise SOTRAROUT ;
- LOT 2 Revêtement de chaussée, attribué à l'entreprise CORSOZIA ;
- LOT 3 Equipement, mobilier et signalisation, attribué à l'entreprise SOTRAVOS.

Le **LOT 2** a été attribué pour la somme **18 896.00 € HT**.

Durant la période du marché LOT 2, des travaux supplémentaires sont obligatoires à la suite de modifications de l'ouvrage de génie civil pour prendre en compte la nouvelle contrainte d'exutoire des eaux pluviales de la route.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-21200906-20250325-2025-11-DE
La réalisation de cette opération engendre des modifications sur les quantités mises en œuvre, et donc la mise à jour du DQE du marché. La pérennité des ouvrages n'est pas remise en cause.

Accusé certifié exécutoire

Présenté en application de l'article R.2194-2 du code de la Commande Publique, l'avenant n°1 LOT 2 chiffre ces **travaux supplémentaires** à la somme de :

HT	8 411.00 €	soit + 44.51%
Taux TVA	10%	
TTC	9 252.10 €	

Le **nouveau montant du marché** public LOT 2, attribué à **CORSOVIA**, est alors de :

HT	27 307.00 €
Taux TVA	10%
TTC	30 037.70 €

Le délai d'exécution reste inchangé.

DECISION

Sur exposé de Monsieur Jean-Paul BONARDI,

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande publique dans son article R.2194-2 ;

VU la prise en compte de la nouvelle contrainte d'exutoire des eaux pluviales de la route qui donne lieu à des travaux supplémentaires obligatoires à la suite de modifications de l'ouvrage de génie civil durant la période du marché LOT 2 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché 202402 « travaux d'élargissement de la route de san Benedetto » lot 2 revêtement de chaussée, avec l'entreprise CORSOVIA pour un montant de 8 411.00 € HT soit + 44.51% ;

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2025.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Mairie.

.....
Fait et délibéré à Alata, les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Etienne FERRANDI**

